

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Economie et des Finances

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP (2003-2005)

----- TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT EN CHARGE DE L'EVALUATION PARTICIPATIVE -----

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2001, le DSRP est devenu le cadre d'intervention harmonisé des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté pour l'Etat et les partenaires au développement. A cet effet, il constitue le référentiel des plans d'opération sectoriels, multisectoriels et régionaux considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs fixés et des résultats à atteindre, il est retenu de réaliser chaque année un rapport d'avancement et au bout des trois années de mise en œuvre une évaluation globale sur toute la période.

Ainsi, le Sénégal a produit de 2003 à 2005 deux rapports d'avancement (2004 et 2005). L'année 2006 a été consacrée à la formulation du DSRP2 et aux premières phases de l'évaluation. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP1 devrait se baser principalement sur les produits suivants : les rapports annuels d'avancement, l'enquête de suivi de la pauvreté et les différents rapports sectoriels ainsi que les programmes et projets de lutte contre la pauvreté. Durant l'année 2006, l'enquête de suivi a été réalisée et les résultats sont en cours d'exploitation. Par ailleurs, les principaux projets de lutte contre la pauvreté et les principaux programmes sectoriels ont fait l'objet de rapports d'évaluation finale ou à mi parcours (AFDS, PLCP, PAREP, PDEF, PDIS,). Ces différents rapports fournissent des éléments sur les réalisations et sur des indicateurs quantitatifs et les évolutions observées. En somme, le DSRP2 étant déjà élaboré, il s'agit d'utiliser les leçons apprises de l'évaluation du DSRP 1 afin de les capitaliser dans la mise en œuvre du DSRP2.

Ainsi, compléter ce tableau, il est prévu d'engager une évaluation participative du DSRP 1 en vue de recueillir la perception et les avis des populations sur les différents aspects de la mise en œuvre des programmes et projets de la stratégie de réduction de

la pauvreté déjà réalisé par l'enquête de suivi de la pauvreté. Cette composante constitue le troisième volet de l'évaluation du DSRP1.

LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION PARTICIPATIVE:

L'évaluation participative du DSRP1 vise à recueillir et à analyser la perception, avis et opinions des populations sur les réalisations des programmes et projets budgétisés dans le BCI et les ressources PPTE sur la période 2003-2005 à travers une série d'enquête qualitative et participative.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- la participation des acteurs au choix et à la mise en œuvre (qualité, nature, profondeur, etc.)
- l'efficacité des actions, modalités et procédures de mise en œuvre
- les impacts (positifs ou négatifs) des interventions en fonction du genre et de la catégorie sociale entre autre ;
- la satisfaction sur la qualité des services ;
- les facteurs de succès et / ou de blocage ;
- etc.

LES PRINCIPES DE L'EVALUATION PARTICIPATIVE

De manière générale l'évaluation devra montrer si la mise en œuvre des interventions, des mécanismes de pilotage, du suivi de la stratégie, des programmes et projets répondent aux principes directeurs que sont : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie. Les contraintes et limites de la mise en œuvre de ces principes directeurs seront également analysées.

ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES DANS L'EVALUATION PARTICIPATIVE

L'évaluation participative du DSRP1 est essentiellement basée sur les principes de participation des parties prenantes et d'externalisation. En ce qui concerne la participation, il s'agira de mettre en place des comités conjoints d'évaluation composés par la CSPLP, les partenaires au développement, les commissions en charge du suivi de la mise en œuvre du DSRP¹ et les groupes techniques multisectoriels² au niveau national. Les comités conjoints ont pour mission de définir le mandat du prestataire et de valider les produits fournis par le prestataire à l'échelle nationale.

A l'échelle régionale les comités régionaux de suivi sont maître d'œuvre et des de l'évaluation. Ils préparent les visites de terrain et organisent les rencontres pour les

¹ Ces commissions conformément à de la primature numéro 005951 en date du 25 Octobre 2005 sont composées par les représentants de la société civile, les partenaires au développement, le secteur étatique, le secteur privé et les collectivités locales.

² Ces groupes techniques sont composés des GTM genre, VIH SIDA, environnement, transport et énergie

besoins du suivi du processus de l'évaluation. Ils valident les produits fournis par le prestataire au niveau régional.

Le travail technique de l'évaluation participative du DSRP est réalisé par le prestataire sélectionné. Toutefois, il sera fait obligation au prestataire de spécifier la disposition qu'il compte tenir pour la participation efficace des acteurs. Cette composante constitue un élément d'évaluation des firmes postulants.

L'UNIVERS DE L'EVALUATION PARTICIPATIVE

La base de données de référence sera composée des projets et programmes budgétisés dans le BCI, les projets financés sur les ressources PPTE, du plan de sondage de l'enquête de suivi ainsi que des rapports des principaux programmes et projets de lutte contre la pauvreté ayant mené des activités sur la période 2003-2005.

PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire pourrait être un bureau d'étude, une ONG ou une institution de recherche/développement ayant des références et une expérience dans la formation et la conduite des enquêtes qualitatives, sur les méthodes participatives d'évaluation des politiques et programmes (focus group, du contrôle citoyen de l'action publique etc.)

MODE DE SELECTION DU PRESTATAIRE

Selon le principe du faire-faire et de transparence, **un prestataire privé** indépendant et ayant des compétences avérées dans les méthodes d'évaluation participative et de contrôle citoyen de l'action publique, sera chargé de conduire le processus sur la base des TDR qui seront définis entre la CSPLP et ses partenaires. Le prestataire sera sélectionné selon les normes de sélection en vigueur.

L'accent sera mis sur :

- L'expérience du bureau d'études applicable à la mission
- Les qualifications du personnel proposé pour l'exécution de la mission
- La qualité de la méthodologie proposée

Le candidat soumettra, dans deux enveloppes séparées :

- Une offre technique
- Une proposition financière

le tout placé dans une enveloppe portant la mention suivante :: « **Consultation pour l'évaluation participative du DSRP 1** »

SYSTEME DE NOTATION :

L'offre technique sera évaluée à 70 points et la proposition financière sera notée sur 30 points. Les candidats qui n'auront pas obtenu la note de qualité technique minimum fixée à 50 points seront éliminés et leurs propositions financières ne seront pas ouvertes. Les autres ayant obtenu le score minimum seront informés de la date et de l'heure d'ouverture de leurs propositions financières

BAREME :

Les taux journaliers appliqués en matière d'honoraires seront ceux fixés dans le barème du PNUD

RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION PARTICIPATIVE DU DSRP

La revue est faite sur l'état de satisfaction des populations du DSRP à travers les projets et programmes dont ils sont bénéficiaires ainsi que leur implication dans les différentes phases du processus de mise en œuvre.

DUREE DE LA MISSION

L'évaluation participative du DSRP 1 se déroule pour une durée d'un mois calendaire.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Chaque soumission sera présentée en trois (3) : un (1) original et deux (2) copies.
La période de validité des offres est fixée à un mois.